

Beauvais, le 05 décembre 2023

Madame la Préfète
D.D.T. – S.A.U.E.
Bureau Planification et Organisation Territoriale
A l'attention de M. Stéphane CARIN
40 rue Jean Racine – B.P. 20317
60021 BEAUVAIS cedex

Suivi du dossier
Service Territoires et Environnement
Stephanie.rousseau@oise.chambagri.fr

N/Réf. HA/JL/SR/urba_23-12002

Objet
Révision du Plan Local d'Urbanisme d'ANTILLY
Collecte des informations en vue du Porter à Connaissance

ARRIVEE

15 DEC. 2023

D.D.T. SAUE

Madame la Préfète,

Nous avons bien reçu votre courrier relatif à la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'ANTILLY et à votre besoin des éléments nécessaires du Porter à Connaissance (PAC) prévue à l'article R.132-1 du code de l'urbanisme.

La commune a besoin d'informations précises et actuelles sur les activités agricoles exercées sur son territoire pour :

- réaliser un diagnostic complet identifiant toutes les activités agricoles exercées sur le territoire, leurs contraintes spécifiques et perspectives de développement,
- prendre en compte, le cas échéant, les marges de recul imposées par la loi à proximité de certains bâtiments agricoles,
- identifier les bâtiments dont la destination peut être changée,
- évaluer, en amont des choix des élus en matière d'extension, les incidences sur les activités agricoles.

La Chambre d'Agriculture recommande vivement à la commune de rencontrer individuellement chaque exploitant agricole ou exerçant une activité équestre.

Veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,



Hervé ANCELLIN